

Nous savons que le gouvernement du Nouveau-Brunswick a déclaré que si le bill est adopté tel quel, il aura des conséquences aussi néfastes pour la province que la fermeture de la plus grosse industrie de Saint-Jean (N.-B.). J'ignore quel est le revenu total de l'industrie forestière mais je dirais qu'il n'y a pas beaucoup d'industries au Nouveau-Brunswick qui injectent 40 millions de dollars par an dans l'économie. C'est pourtant ce que la province perdra, estime-t-on; cela fera 40 millions de dollars de moins par an pour l'économie de cette province. Est-il dès lors surprenant que le gouvernement de la province ait demandé de pouvoir comparaître devant un comité permanent, ce qui ne s'était encore jamais vu?

Je me demande ce que dirait le député de Saint-Jean-Lancaster si la compagnie Irving décidait de fermer toutes les usines qu'elle possède à Saint-Jean ou partout dans la province pour aller s'installer aux Bahamas ou aux États-Unis. Dès le lendemain, le député demanderait que l'on ajourne la Chambre pour débattre une question urgente. Ce projet de loi aura exactement les mêmes répercussions pour la province et pourtant il ne bronche pas. Quelle honte! Le député n'est pas digne de ses prédécesseurs.

C'est en songeant aux conséquences de ce projet de loi, monsieur l'Orateur, qu'on se rend compte combien il sera inéquitable. En Ontario, il touchera 1.8 p. 100 des prestataires, alors qu'au Nouveau-Brunswick cette proportion sera de 4.1 p. 100. Qu'y a-t-il de juste là-dedans? Autrement dit, plus le chômage est élevé dans une région, plus cette région sera frappée par la nouvelle loi. Peut-on imaginer mesure plus injuste?

Si c'est aux exploiters que le ministre veut s'en prendre, il y a certes des gens qui abusent de l'assurance-chômage, tout comme il y en a qui abusent de l'aide juridique, tout comme il y a des avocats qui commettent des abus et des médecins qui abusent de l'assurance frais médicaux. Il y a des exploiters partout, pas plus chez ceux qui touchent des prestations d'assurance-chômage qu'ailleurs.

Je fais remarquer que la plupart des abus surviennent dans les régions du pays qui seront le moins touchées par ce bill, notamment les régions fortement urbanisées, paradoxalement, ce sont les régions du pays où le chômage est le plus faible. Il n'y a qu'à jeter un coup d'œil sur la liste. Dans la province d'Alberta, 1 p. 100 des prestataires d'assurance-chômage seront visés par ce bill, comparé à 4.7 p. 100 des prestataires dans la province de Terre-Neuve.

En outre, examinons l'étude spéciale commandée par le ministre sur le taux caché de chômage. Cette étude a été réalisée par Statistique Canada, et il nous a fallu la réclamer à grands cris pour la tirer de l'ombre. Nous savions qu'elle était en voie de réalisation et nous avons inscrit des questions au *Feuilleton* à ce sujet. Quelqu'un est arrivé sur la colline du Parlement furtivement vendredi soir, comme un voleur dans la nuit, et l'a remise en espérant que personne ne la remarquerait. Dieu merci, quelqu'un l'a ramassée, ce qui fait que le gouvernement sait maintenant ce que nous nous évertuons à lui dire

Assurance-chômage—Loi

depuis une éternité, c'est-à-dire que le taux réel de chômage est beaucoup plus élevé qu'il n'y paraît. En fait, il est 25 p. 100 plus élevé que ce que le gouvernement prétend.

Nous savons que le taux de chômage dissimulé croît en fonction du taux de chômage. Chez moi, à Terre-Neuve, on a déclaré qu'il y avait 25,000 chômeurs pour ce mois-là alors qu'en fait, selon l'étude, il y avait 35,000 personnes de plus qui étaient sans emploi, ce qui fait au total 60,000 chômeurs. Le gouvernement disait en mars qu'il y avait un million de chômeurs au Canada, mais il y en avait en fait 1,300,000. Ce surcroît de 25 p. 100 correspond aux personnes qui ne reçoivent pas de prestations d'assurance-chômage et qui ne travaillent pas depuis si longtemps qu'elles sont découragées, et dont on ne tient même plus compte. Elles doivent attendre qu'on leur offre des emplois saisonniers, que les mesures proposées vont d'ailleurs leur dérober. Mais elles ne peuvent chercher d'autres emplois. C'est précisément à ces personnes que le bill va nuire, à ces travailleurs découragés qui, en mars, étaient 250,000.

● (1622)

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Je regrette de devoir informer le député que le temps qui lui était imparti est écoulé.

M. Peters: Qu'il continue.

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

[Français]

M. C.-A. Gauthier (Roberval): Monsieur l'Orateur, en écoutant mon préopinant tout à l'heure, je suis resté assez étonné de le voir plaider contre le projet de loi, alors que la plupart des députés de son parti se sont prononcés à la Chambre en sa faveur, mais je souhaite que tout son parti vienne à voter contre ce projet de loi, parce que nous-mêmes, nous sommes absolument contre et c'est pourquoi je profite de l'occasion de la discussion sur cette motion d'amendement du député de Nickel Belt (M. Rodriguez), l'amendement n° 1, amendement que nous aurions voulu présenter, mais nous nous sommes fait devancer un peu et nous en sommes heureux d'ailleurs, que ce soit présenté par n'importe qui, peu importe, l'amendement est ici pour être discuté.

Monsieur l'Orateur, vous vous apercevrez peut-être que nous ne sommes pas intervenus tellement à l'étape de la deuxième lecture, et pour cause. C'est parce que nous trouvions ce projet de loi tellement discriminatoire, tellement ridicule, que nous voulions le laisser aller en comité pour voir quel amendement le gouvernement, le ministre allait apporter au cours des discussions. Et à notre grande déception, nous nous rendons compte que tous les amendements ont été présentés par l'opposition, amendements sûrement qui sont destinés à mourir dans l'œuf comme tous les autres, parce que le parti libéral a la grande majorité, et c'est pour cette raison que, aujourd'hui, nous nous faisons un devoir d'intervenir à cette étape sur l'amendement n° 1 qui nous permet de faire le même travail qu'on aurait fait à l'étape de la deuxième lecture.